CSAL du 26 mars 2024

Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

Les manifestations d'octobre 2023 qui appelaient en intersyndicale à se mobiliser « contre l'austérité, pour les salaires et l'égalité femmes-hommes », ont trouvé leur prolongement dans les deux mouvements récents des 8 et 19 mars 2024.

Concernant le Pouvoir d'achat au cœur des préoccupations de nos collègues, tout autant que les conditions de vie au travail, l'alliance CFDT/CFTC Finances publiques condamne l'absence de toute perspective de mesures générales d'augmentation des rémunérations en 2024.

Ses revendications demeurent :

- la revalorisation du point d'indice, seule mesure à même de répondre aux conséquences de l'inflation pour l'ensemble des agents publics.
- l'ajout de point d'indices supplémentaires pour les rémunérations les plus basses qui proportionnellement supportent plus les effets de l'inflation.

La dette salariale de l'État envers ses fonctionnaires est notamment due au gel de la valeur du point d'indice depuis 2012, et de l'insuffisance des réponses à la hausse de l'inflation en 2022 et 2023.

L'exécutif a réaffirmé la mise en perspective d'une loi, prévue après les Jeux Olympiques et Paralympiques, au second semestre. Il la qualifie « d'historique » pour la Fonction publique, visant, selon lui, à mieux reconnaître le « mérite ». Quelques semaines plus tard, il ajoute un plan de 10 milliards d'économies en 2024, pour les ministères et les agents qui mettent en oeuvre les politiques publiques.

Pour l'alliance CFDT/CFTC Finances Publiques, il faut au contraire :

- ouvrir des Négociations annuelles obligatoires au niveau de la Fonction publique,
- ouvrir un chantier Gestion Prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences,
- donner des perspectives de carrière en retravaillant les grilles,
- et réduire les inégalités de rémunération et de carrière entre les femmes et les hommes.

Les prévisions de croissance du gouvernement étaient trop optimistes : le gouvernement a construit son budget 2024 sur une prévision de croissance de 1,4 %, ramenée en janvier à 1% alors même que l'OCDE table sur 0,6%...
Le gouvernement a décidé de réduire les dépenses. À peine deux mois après le vote de la loi de Finances 2024, le gouvernement a pris un décret le 21 février 2024 qui annule 10 Mds € de crédits.

Ces coupes budgétaires auront en effet des impacts importants sur les politiques publiques : dispositifs en faveur de la jeunesse, politiques de l'emploi, formation professionnelle et apprentissage, affectations de longue durée, absentéisme dans la fonction publique ou encore les dépenses immobilières des ministères sous loi de programmation.

Pour le ministère, les premiers effets se sont déjà fait sentir sur les négociations indemnitaires à la DGFiP et à la DGCCRF.

L’alliance CFDT/CFTC dénonce le choix du gouvernement de rééquilibrer le budget avec la réduction des dépenses et le renoncement à des recettes en s’interdisant d’ouvrir le débat sur la fiscalité. Le gouvernement concentre les efforts sur les plus modestes, refuse de conditionner les aides aux entreprises, de faire évoluer la fiscalité des plus hauts revenus ou des profits très importants des entreprises. Pourtant, les inégalités n’ont jamais été aussi criantes et la pauvreté augmente.
Quelles seront les conséquences de ces coupes budgétaires en 2024 et 2025 sur les emplois et les crédits de fonctionnement du ministère ? Celui-ci ne répond pas aux enjeux de l’attractivité en ne revalorisant pas les rémunérations et en voulant instaurer la rémunération au mérite. Au contraire, il va accroître les coûts de gestion RH et accélérer la dégradation des conditions de travail, comme l’a déjà mentionné l’observatoire interne du ministère notamment pour la DGFiP.

Concernant les conditions de travail justement, le premier ministre en déplacement dans les Vosges le 1er mars 2024 a précisé que l’ensemble des administrations centrales de l’État expérimenteront la semaine "EN quatre jours", sans réduction du temps de travail, à compter du mois de septembre prochain.

Si la semaine EN 4 jours devait s’élargir à l’ensemble des services de la DGFIP, l’alliance CFDT/CFTC exige qu’une expérimentation soit également menée dans les services déconcentrés qui rencontrent des problématiques et des contraintes différentes comme l’accueil du public dans le cadre de la continuité du service public.

La semaine EN 4 jours pose de nombreuses questions que les groupes de travail à venir devront résoudre si la DGFIP souhaite en faire un argument d’attractivité. Tout autant que pour le télétravail, l’éventuelle mise en place de la semaine en 4 jours, doit reposer sur le volontariat, tout en préservant les collectifs de travail.

A l'ordre du jour de ce CSAL, figure une réflexion prospective sur les missions et organisations des SIP de demain. Lors de la discussion qui va être engagée, nous ne manquerons pas de faire état des interrogations suscitées par les approches contenues dans le document préparatoire.

Les élus CFDT – CFTC en CSAL